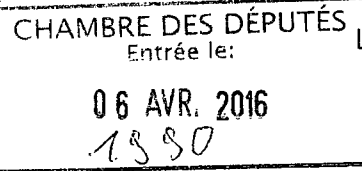




Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 6 avril 2016

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Culture**:

Dans une circulaire datée au 6 février 2015, le Ministère de la Culture s'est engagé à verser la première partie des frais de fonctionnement, en l'occurrence 80% du montant annuel total, aux bibliothèques publiques luxembourgeoises, et ce jusqu'à fin février 2016 au plus tard.

Or, force est de constater que certaines bibliothèques n'ont pas encore reçu le paiement en question et ceci sans même avoir été avertis par le Ministère d'un éventuel retard de paiement. Ceci est d'autant plus regrettable que parmi les bibliothèques concernées, certaines avaient procédé à une baisse de leurs fonds propres pour s'adapter à la nouvelle situation financière.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Combien de bibliothèques publiques sont concernées par ce retard de paiement ?
- 2) Parmi les bibliothèques concernées, y en a-t-il qui n'auraient pas rempli toutes les conditions énumérées dans la circulaire du 6 février 2015 ? Dans l'affirmative, est-ce que ces bibliothèques ont été informées en bonne et due forme des éléments non conformes de leur dossier ?
- 3) Quelles sont les raisons pour lesquelles les bibliothèques, dont le dossier est en règle, n'ont pas encore reçu les fonds promis ?
- 4) Endéans quel délai les fonds en question seront-ils versés à ces bibliothèques ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Anzia
Député

Claude Adam
Député